



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
16 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2014**  
27-31 janvier 2014, New York  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
**Coopération Sud-Sud**

**Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies  
pour la coopération Sud-Sud, 2014-2017**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-4	2
II. Analyse de la situation . . . . .	5-11	3
III. Résultats et enseignements de la coopération passée . . . . .	12-18	5
IV. Programme proposé. . . . .	19-36	7
V. Gestion, suivi et évaluation du programme. . . . .	37-40	15
Annexe		
Couplage résultats - ressources pour le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, 2014-2017 . . . . .		17



## I. Introduction

1. Le Document final de Nairobi souligne que « la coopération Sud-Sud et le programme d'action afférent doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer à être régis par les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel » (A/RES/64/222, paragraphe 11). Les Nations Unies ont obligation de contribuer au resserrement des relations de collaboration entre les pays en développement grâce à leurs pouvoir mobilisateur, dimension mondiale, présence dans les pays, expertise technique et impartialité. Il en va de même dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Au cours des dernières années, un nombre croissant de parties prenantes ont intensifié leur engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire, parallèlement à un accroissement des demandes de renforcement des capacités de coopération de la part des pays en développement.

2. Le rapport du Secrétaire général sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/67/93-E/2012/79) a montré « que l'ONU devait entamer une réflexion plus stratégique sur les politiques et les mécanismes de financement de la coopération Sud-Sud ». Il s'agit, inter alia, de renforcer l'actuel cadre institutionnel relatif à la coopération Sud-Sud en intégrant cette coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, et d'en faire non plus une question d'attention spéciale, mais une modalité courante et quotidienne de programmation et d'exécution des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système ».

3. Dans son Plan stratégique 2014-2017, le PNUD a placé la coopération Sud-Sud au cœur de ses politiques et programmes, afin de tirer parti du nombre croissant de partenariats, technologies, réseaux et solutions pratiques en place dans le Sud mondial et d'accélérer ainsi le développement humain. Tous en élaborant sa propre stratégie en matière de coopération Sud-Sud, le PNUD s'est aussi engagé à renforcer son soutien au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin de lui permettre de remplir plus efficacement sa mission de coordination de la coopération Sud-Sud au nom du système des Nations Unies pour le développement.

4. Lorsque, dans sa décision 17/1 de 2012, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a rebaptisé le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud « Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud », les États membres ont fait part de leur engagement à renforcer et étendre la coordination de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système et d'en faire une priorité clé des activités opérationnelles de développement des Nations Unies à l'échelon global, régional et national. C'est pourquoi le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a préparé un « cadre stratégique pour la coopération Sud-Sud » pour la période 2014-2017. Ce dernier a pour objectif d'apporter un soutien à plusieurs niveaux aux États membres, à leur demande, et au système des Nations Unies dans son ensemble en appuyant la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le difficile contexte actuel, marqué par des transformations majeures du paysage mondial du développement.

## II. Analyse de la situation

5. Les profonds changements économiques intervenus au cours de la dernière décennie se sont traduits par une intensification de la demande et de l'engagement en faveur des partenariats Sud-Sud et triangulaires et de solutions aux plans national, régional et mondial. Depuis le démarrage du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (2009-2013), la coopération Sud-Sud et triangulaire a connu une progression spectaculaire, tant de la part des États membres que du système des Nations Unies. Cette progression fait suite à l'émergence de plusieurs tendances internationales qui se traduisent par une évolution des modèles socio-économiques, par exemple l'apparition d'une classe moyenne dans les pays du Sud (particulièrement dans les économies émergentes), une modification des schémas commerciaux et des régimes d'accumulation financière, l'augmentation du nombre d'accords régionaux et interrégionaux et la prolifération d'accords de libre-échange, d'unions et d'échanges commerciaux continentaux. Cette progression répond également aux nouveaux défis transnationaux posés au développement suite à la mondialisation rapide et inégale et à la crise financière mondiale de 2008-2009, qui ont porté préjudice à la capacité financière du Nord.

6. Parallèlement à cette évolution, les pays du Sud ont élargi leur influence économique, sociale et politique. Bien que touchées par la crise financière mondiale, les économies en développement continuent de connaître une croissance plus rapide que les pays développés. Les économistes prévoient que d'ici 2020, le Brésil, la Chine et l'Inde auront dépassé la production mondiale combinée du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. Des avancées rapides sont également enregistrées dans des pays tels que l'Indonésie, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et la Turquie, alors que d'autres économies en développement comme le Bangladesh, le Chili, le Ghana, Maurice, le Rwanda et la Tunisie font état de progrès substantiels. Les échanges et les investissements Sud-Sud ont également connu un essor rapide. Au cours de la dernière décennie, le commerce intra-Sud a dépassé les exportations vers le Nord et augmenté à un taux moyen annuel de 17,5 %, même en excluant la Chine. Les investissements Sud-Sud ont été intensifiés ces dernières années, notamment dans les pays les moins avancés, gagnant 20 % en 2012 pour atteindre 26 milliards de dollars, même si cette somme a principalement été affectée aux industries extractives et aux infrastructures nécessaires pour l'exportation du minerai et des produits pétroliers. La richesse des ménages du Sud enregistre une nette amélioration, les prévisions faisant état de 600 millions de ménages du Sud censés disposer d'un revenu annuel per capita supérieur à 20 000 dollars d'ici à 2025.

7. Les pays du Sud sont également devenus des partenaires clés dans la promotion de la durabilité environnementale et de l'adhésion aux normes internationales afin de garantir la viabilité sur le plan écologique, l'inclusivité et l'équité des accords internationaux, régionaux et interrégionaux. La coopération internationale en faveur d'un développement écologiquement durable a monté en puissance dans le contexte du renforcement des capacités des pays à revenu intermédiaire riches en énergie, des innovations technologiques majeures imposées par le marché et de la baisse des barrières commerciales, se traduisant par une diminution des coûts de transaction. Beaucoup de pays du Sud ont également connu

des progrès sans précédents en matière de connectivité, permettant une accélération des échanges d'informations, de connaissances et de technologies.

8. Les pays donateurs traditionnels tels que la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, la Norvège, la Suède et les États-Unis ainsi que les institutions multilatérales continuent de faire preuve d'un engagement fort en faveur de la coopération triangulaire. Il convient également de noter que la solidarité et la coopération Sud-Sud ont perduré: des économies émergentes telles que le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud sont devenus désormais des fournisseurs clés d'assistance complémentaire au développement et des sources précieuses de connaissances technologiques, d'informations et de solutions de développement concrètes, désormais partagées et transposées dans d'autres parties du monde.

9. Cependant, si les initiatives Sud-Sud ont été largement bénéfiques aux régions qui ont connu des décennies de stagnation de la croissance et du développement, les bénéfices de la coopération Sud-Sud sont inégaux. Les pays les moins avancés continuent d'être à la traîne de la majorité des économies émergentes du Sud et sont généralement situés dans les régions censées connaître les croissances démographiques les plus fortes au cours de ce siècle, alors que les leaders traditionnels de cette catégorie de pays, la Chine et l'Inde, auront progressé bien davantage. Les flux illégaux de fonds venant obérer les ressources des pays en développement ont été estimés à 9 100 milliards de dollars, une part significative de la richesse des ménages des pays en développement étant placée sur des comptes à l'étranger; ce phénomène continue d'entraver le développement d'États pleinement opérationnels en mesure de répondre aux besoins de leurs populations. C'est pourquoi l'impact à long terme des programmes de développement fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue. En réponse, les responsables politiques soulignent l'importance de mettre en place des institutions résilientes pour répondre de manière adéquate aux défis et opportunités complexes du développement et appellent au renforcement des capacités institutionnelles et des structures de gouvernance nationales, régionales et interrégionales.

10. Toutes ces structures devront améliorer leur collaboration et intensifier leurs partenariats. La classe moyenne grandissante, la société civile et le secteur privé du Sud redoublent d'efforts pour créer des cadres d'action stratégiques et systématiques afin de parvenir à une représentation plus large et renforcer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité dans l'atteinte de progrès humains. Des organisations de la société civile ont d'ores et déjà influencé les critères de transparence et l'établissement des règles au niveau mondial dans le domaine de l'aide internationale, de la dette, des droits de l'homme, de la santé et des changements climatiques. Les réseaux de la société civile savent aujourd'hui tirer parti des nouveaux médias et des nouvelles technologies de la communication. Ces dernières facilitent en effet l'établissement de liens entre les militants locaux et internationaux, tout en permettant aux individus d'échanger leurs opinions et de partager leurs préoccupations, pour générer des points de vue communs dans la sphère publique mondiale.

11. Cette situation a incité les États membres à appeler au renforcement du soutien thématique et à l'échelle du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire et à plus de coordination, d'ouverture, d'équité, de transparence et de responsabilisation, y compris un suivi systématique des progrès, afin d'appuyer des approches plus stratégiques et durables du développement. Grâce aux efforts des

États membres, la coopération Sud-Sud est désormais un moteur reconnu de l'efficacité de l'aide au développement et une modalité de facilitation prioritaire du renforcement des capacités dans tous les programmes et politiques des organisations du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud occupe de ce fait une position unique pour développer un plan concret à long terme conforme au mandat que lui a confié l'Assemblée générale: promouvoir, coordonner et soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies. C'est dans ce contexte que le cadre stratégique 2014-2017 du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud établit ses priorités clés et les réalisations proposées pour un renforcement de la coordination du soutien des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

### **III. Résultats et enseignements de la coopération passée**

12. En vertu de son quatrième cadre de coopération, 2009-2013, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, connu alors sous la dénomination Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, visait trois domaines d'intervention: a) élaboration des politiques, recherche et sensibilisation; b) mobilisation des connaissances pour l'apprentissage réciproque; et c) accroissement de l'efficacité de la coopération Sud-Sud grâce à l'innovation. Au cours de la mise en œuvre du cadre précédent, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a joué un rôle important en permettant aux États membres d'élaborer des normes et des politiques Sud-Sud afin de guider les travaux du système des Nations Unies pour le développement, en accord avec le Plan d'action de Buenos Aires de 1978 pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, le Document final de Nairobi sur la coopération Sud-Sud et d'autres mandats pertinents de l'Assemblée générale.

13. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a mis en œuvre avec efficacité le quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud, 2009-2013, et obtenu des résultats et un impact tangibles. Encouragé par le Document final de Nairobi (par. 20), le Bureau a institutionnalisé avec succès les trois piliers de sa structure d'appui multilatéral à la coopération Sud-Sud: l'Académie mondiale du développement Sud-Sud, l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie. Durant la période couverte par le cadre, de nombreux partenaires de la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment les États membres et les organisations du système des Nations Unies, ont contribué à cette structure d'appui mais également tiré profit de ses forces et services en favorisant l'expertise du Sud en matière de développement et la documentation et diffusion de connaissances et de bonnes pratiques issues du Sud pour a) partager des connaissances et apprendre les uns des autres; b) présenter des solutions réussies et transposables de partenariats Sud-Sud et triangulaire; et c) chercher, proposer et transférer les technologies pertinentes, sur demande, pour un développement durable. À titre d'exemple, à ce jour, près de 25 agences des Nations Unies ont conclu des partenariats avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en matière de politique; 13 ont fait de même avec l'Académie mondiale de développement Sud-Sud pour des produits de connaissance; 35 se sont associés à des événements et ont présenté des solutions à l'occasion de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud;

15 ont noué des partenariats avec le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie en matière de services de transferts de technologie; et 9 ont apporté une contribution financière directe ou indirecte à des initiatives multi-organisations menées par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

14. Ces exemples de succès – parallèlement aux observations et recommandations positives du Corps commun d'inspection dans son rapport de 2010 et programme de travail 2011 (A/65/34), à l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire, 2008-2011, et au changement de nom du Groupe spécial en Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en 2012 – témoignent clairement de la reconnaissance par les États membres des avancées significatives dans la coopération Sud-Sud et triangulaire sur tous les fronts, au plan mondial et dans l'ensemble du système des Nations Unies, grâce aux efforts sans relâche du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

15. Mais en dépit de ces développements positifs, Il reste encore beaucoup à faire. Selon plusieurs évaluations et rapports, notamment le rapport 2011 du Corps commun d'inspection sur la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3), le système des Nations Unies dans son ensemble doit encore réaliser son plein potentiel en renforçant la coopération en faveur du développement, afin de remédier notamment à la fragmentation des programmes ad hoc et à l'absence de procédure systématique de rapport et de suivi.

16. De même, l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, 2008-2011, met en lumière le soutien accordé par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, composant essentiel des efforts visant à faciliter l'élaboration de politiques à l'échelle du système des Nations Unies. L'évaluation souligne également la nécessité de traduire les bénéfices immédiats et à court terme en résultats durables à long terme sur la base d'innovations des acteurs du Sud, d'une représentation et implication plus fortes des participants par l'intermédiaire d'outils spécifiques et de directives opérationnelles, d'engagements financiers plus fermes des parties prenantes et des partenaires, ainsi que d'un cadre de rapport et de mécanismes opérationnels plus forts destinés à soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au niveau des régions et des pays.

17. Par ailleurs, l'expérience montre que pour transposer à plus grande échelle la coopération Sud-Sud le véritable défi réside dans l'adoption d'une approche plus systématique en lieu et place d'un soutien ad hoc. L'introduction par le PNUD, au cours de sa prochaine période de plan stratégique, d'un nouveau projet intitulé « Modalités de la coopération Sud-Sud et triangulaire » permettra à n'en pas douter à l'Organisation, et éventuellement aux équipes de pays des Nations Unies, de soutenir effectivement les initiatives d'intégration multipays ou régionales. Les plans de coopération mis en place par les pays en développement eux-mêmes présentent un intérêt encore plus grand. Les travaux menés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud aux plans régional et national ont permis de conclure que les efforts systématiques de plaidoyer et de développement des capacités sont des domaines où les Nations Unies pourraient apporter une valeur ajoutée en appuyant les programmes de coopération Sud-Sud individuels ou conjoints des États membres. L'un des objectifs majeurs que s'est fixé le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans le contexte du nouveau cadre sera de permettre aux agences des Nations Unies de mieux soutenir les institutions

nationales en renforçant leur capacité de développer la coopération Sud-Sud. Pour ce faire, le cadre stratégique viendra appuyer entre autres l'amélioration de la capacité des représentants régionaux du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à soutenir les entités en charge de la coopération Sud-Sud aux niveaux national, sous-régional et régional, en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, les représentants résidents du PNUD, les directeurs de pays et les équipes de directeurs régionaux ainsi qu'avec les centres de service régionaux, sur la base d'une organisation en matrice claire.

18. Le présent cadre a pour objectif d'aider le Comité de haut niveau à renforcer sur un plan général son efficacité et son efficience et celles des organisations, commissions régionales et autres organes législatifs des Nations Unies œuvrant à la coopération Sud-Sud et triangulaire tout en facilitant l'action du réseau des directeurs généraux nationaux pour la coopération en matière de développement et les entités de coordination connexes dans le renforcement de la coopération Sud-Sud. Ce nouveau cadre stratégique 2014-2017 prévoit d'axer les efforts de mobilisation des ressources du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au plan mondial sur la transposition à plus grande échelle des solutions de développement du Sud soutenues par divers partenaires et organisations des Nations Unies.

## IV. Programme proposé

### *Considérations stratégiques*

19. Le programme proposé est fondé sur les orientations politiques de l'Assemblée générale et du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, les décisions pertinentes et les engagements de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012, et sur le plan stratégique du PNUD, 2014-2017. Le programme est par ailleurs conforme aux principes, priorités et objectifs fixés dans le Plan d'action de Buenos Aires, le Document final de Nairobi et autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il répond également aux recommandations du Corps commun d'inspection mentionnées précédemment, ainsi qu'aux discussions relatives au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, du Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (SSC/17/3), et des plans stratégiques d'autres organisations, agences spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi qu'à celles des commissions régionales.

20. Plus spécifiquement, l'objectif d'ensemble du cadre stratégique, 2014-2017, est de permettre au système des Nations Unies de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le respect des principes établis dans le Document final de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/RES/64/222). Dans ce document, les chefs de délégation et les hauts représentants des gouvernements ont convenu qu'il y a lieu de revitaliser le système de développement des Nations Unies de manière à encourager et à promouvoir la coopération Sud-Sud et pour cela :

a) D'intégrer l'appui à la coopération triangulaire et Sud-Sud dans les politiques et les activités opérationnelles des organisations du système des Nations Unies pour le développement;

b) D'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de tirer le meilleur parti possible de la coopération triangulaire et Sud-Sud et de son impact et atteindre leurs objectifs nationaux de développement et les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et ceux du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

c) D'identifier les domaines dans lesquels le soutien en faveur de la coopération Sud-Sud produira le plus d'effets grâce à l'apprentissage mutuel en appui du partage des connaissances, permettant ainsi la réplique et la transposition à plus grande échelle des solutions de développement les plus efficaces; et

d) De coordonner les activités opérationnelles des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud, conformément aux plans nationaux de développement et à leurs mandats respectifs, afin de produire des résultats tangibles en tenant compte des approches de la coopération Sud-Sud en matière de développement et de travail humanitaire.

21. Dans son cadre stratégique, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud se focalisera sur les domaines où, comme indiqué dans l'examen mené par le Corps commun d'inspection (JIU/REP/2011/3), il peut contribuer le plus efficacement et remplir son mandat en appuyant: les politiques et les activités de plaidoyer au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies; la coordination et la facilitation interinstitutions; en favorisant des mécanismes novateurs; en encourageant des partenariats ouverts et en mobilisant des ressources auprès d'entités publiques et privées afin d'appuyer la collaboration pluri-institutions dans la mise en œuvre des recommandations du Document final de Nairobi; et en soutenant le partage de connaissances, la constitution de réseaux et l'échange des meilleures pratiques, notamment par l'intermédiaire de centres d'excellence du Sud.

#### *Partenariats stratégiques*

22. Le soutien des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire sera efficace à condition que toutes les organisations concernées respectent mutuellement leurs mandats et domaine de compétence et unissent leurs forces tout en jouant leur rôle clé respectif. Selon le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud fait office de défenseur, de promoteur, de facilitateur et de communicateur de la coopération Sud-Sud et triangulaire à l'échelon mondial et du système des Nations Unies. À cet effet il dispense aux États membres et à toutes les organisations pertinentes de l'ONU ainsi qu'aux partenaires Sud-Sud des politiques répondant à la demande et un soutien institutionnel, en évitant d'empiéter sur les domaines de compétence sectoriels et/ou thématiques respectifs des organisations des Nations Unies, telles que mandatées par leurs organes directeurs respectifs. Les domaines sectoriels ou thématiques de spécialisation, par exemple, sont du ressort des diverses organisations des Nations Unies. Le soutien sectoriel, organisationnel et spécifique au plan régional de la coopération Sud-Sud relève de ce fait de la responsabilité de l'ensemble des



organisations, agences spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des commissions régionales, selon leurs mandats et domaine de compétence respectifs.

23. Grâce au cadre stratégique, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud tirera parti de ses avantages comparatifs, de ceux du système des Nations Unies pour le développement et tout particulièrement de ceux du PNUD en tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, afin d'améliorer la coordination et l'action en faveur de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies.

24. Au niveau national, les coordonnateurs résidents amèneront les équipes de pays des Nations Unies à intégrer davantage la coopération Sud-Sud dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement et à appliquer les lignes directrices et autres outils proposés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

25. Au plan régional, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud soutiendra les équipes régionales du GNUD et le PNUD en tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, et veillera en tout état de cause à la gestion matricielle de ses agents.

26. Plus spécifiquement, les actions de facilitation et d'appui du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à l'échelon régional porteront sur l'établissement et le renforcement des trois éléments suivants :

a) Le soutien aux bureaux des coordonnateurs résidents dans leurs activités de coordination du système des Nations Unies sur le terrain, afin de répondre aux besoins des correspondants nationaux des gouvernements en matière de coopération Sud-Sud;

b) Les portails de coopération Sud-Sud régionaux en ligne, en vue d'instaurer un accès en temps réel aux informations pertinentes liées au réseau global facilité par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud; et

c) Une facilité de financement régionale pour une meilleure coordination par le système des Nations Unies des échanges intensifiés de solutions, technologies et expertises Sud-Sud, à organiser éventuellement au sein du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

27. Au niveau mondial, conformément au Plan stratégique du PNUD, 2014-2017, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud collaborera avec le PNUD pour renforcer sa capacité à collecter et analyser des données relatives aux acteurs, à la nature et aux lieux de la coopération Sud-Sud et triangulaire, et à permettre l'accès à ces données. Il étendra par ailleurs sa communication et appuiera davantage le dialogue politique Sud-Sud et la recherche d'un consensus entre des acteurs divers et nombreux, issus de la sphère gouvernementale, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud remaniera également ses principales plateformes existantes conçues à cet effet.

28. Sur un plan général, le cadre stratégique est en pleine cohérence avec les priorités établies au niveau du système des Nations Unies en vue de la mise en place de partenariats globaux plus ouverts et forts entre les divers acteurs, y compris le Groupe des 77, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération

et de développement économiques, le Groupe des 20, des entités du secteur privé, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées. Conformément à l'initiative « Unis dans l'action », le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud s'est engagé à soutenir et nouer systématiquement des relations avec les organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, du GNUD, du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, du Pacte mondial et toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale.

#### *Buts et réalisations*

29. Fort de son rôle normatif de promotion du programme de coopération Sud-Sud, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud travaillera en étroite collaboration avec les organisations concernées du système des Nations Unies ayant pour mandat le renforcement des capacités et d'autres partenaires pertinents en vue de parvenir aux objectifs et réalisations suivants. Le cadre stratégique 2014-2017 du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud repose sur trois objectifs fondamentaux visant à susciter des changements au niveau de l'impact :

a) Objectif 1. Mettre en place un environnement politique favorable et efficace pour permettre aux partenaires de soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire et de s'y investir en complément de la coopération Nord-Sud;

b) Objectif 2. Doter les partenaires du Sud des mécanismes et des capacités institutionnels leur permettant de gérer, coordonner et mettre en œuvre des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire de manière efficace et efficiente; et

c) Objectif 3. Entreprendre des initiatives innovantes, multipartenaires et animées par des acteurs du Sud, afin de renforcer l'impact de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur le développement.

30. Trois réalisations interconnectées du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sont alignées sur ces objectifs fondamentaux :

#### **Réalisation 1. Des processus multilatéraux et Sud-Sud d'élaboration des politiques renforcés élargissent les perspectives du Sud, font progresser le programme et les approches du développement dans les principaux processus intergouvernementaux et inter-agences et renforcent la cohérence et la coordination du soutien des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire.**

31. Lors de la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, les États membres ont reconnu que le Comité est un organe intergouvernemental important chargé, dans le système des Nations Unies, d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans la coopération Sud-Sud et triangulaire et de soutenir cette dernière. À cet égard, ils ont souligné la nécessité constante d'évaluer l'efficacité de ses travaux et procédures. Au cours de cette même session, le Comité a demandé au Secrétaire général de préparer un rapport complet contenant des recommandations concrètes pour renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

32. Fort de cela, les résultats des activités entreprises visent à :

a) *Permettre aux États membres et organisations du système des Nations Unies de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire afin de refléter le programme, les perspectives et les approches Sud-Sud dans les principaux processus et documents intergouvernementaux et inter-agences.* Cette approche inclut les décisions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, de l'Assemblée générale et des organes directeurs des autres organisations des Nations Unies, le programme de développement pour l'après-2015 et les politiques et stratégies nationales ainsi que les programmes internationaux de coopération en faveur du développement. Dans le contexte des services de secrétariat qu'il assure pour le Comité de haut niveau, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud effectuera pour les États membres des recherches et des analyses factuelles des tendances, opportunités et défis relatifs à la coopération Sud-Sud et triangulaire grâce aux rapports préparés en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, dont les rapports annuels du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, les rapports bisannuels au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, des notes d'orientation, des déclarations publiques, des lettres d'information électroniques de plaidoyer, le magazine *Southern Innovator* et bien d'autres publications concernant la coopération Sud-Sud et triangulaire, dans la limite des ressources disponibles. Suite à l'augmentation du nombre d'acteurs intervenant dans la coopération Sud-Sud, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud organisera également des réunions périodiques de responsables politiques, d'experts et de praticiens du développement pour leur permettre de s'entretenir des problématiques Sud-Sud. Il veillera à ce que le dialogue ainsi établi repose sur des études rigoureuses, des notes d'information et des rapports préparés en étroite collaboration avec les organisations pertinentes des Nations Unies et d'autres partenaires;

b) *Assurer des services de secrétariat lors des principales sessions et autres réunions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et de son bureau ainsi qu'à d'autres organes directeurs des Nations Unies, dont l'Assemblée générale.* Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud est décidé à soutenir le Comité de haut niveau en effectuant son travail de manière efficace, sur la base de larges consultations des États membres et des autres parties prenantes concernées. Sur demande, le Bureau aidera par exemple le Comité de haut niveau à répondre à la nécessité d'améliorer son efficacité, comme il est demandé dans la décision 17/1;

c) *Appuyer une intégration plus forte des approches Sud-Sud dans les politiques globales et les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement.* Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud préparera des notes d'orientation et des manuels de formation pour les équipes de pays des Nations Unies afin de faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et d'autres instruments de planification et de programmation, en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le Bureau de la coordination des activités de développement et l'École des cadres des Nations Unies. Conformément aux encouragements prononcés par le Comité de haut niveau lors de sa réunion intersessionnelle de 2013, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud promouvra l'utilisation du Plan-cadre des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la

coopération triangulaire du Secrétaire général (SSC/17/3) et actualisera périodiquement ce document sur la base des enseignements tirés de sa mise en œuvre par le système des Nations Unies; et

d) *Renforcer la cohérence et la coordination du soutien du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire* en orchestrant les interactions et la coopération physiques et en ligne entre les agences afin de tirer parti de l'expertise, de l'expérience et des avantages comparatifs sectoriels de chaque organisation dans la mise en œuvre d'approches Sud-Sud du développement répondant véritablement aux besoins des pays en développement. Ces initiatives reposeront sur les travaux déjà en cours pour intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les ateliers et autres événements d'apprentissage organisés par le Bureau de la coordination des activités de développement et l'École des cadres des Nations Unies pour les coordonnateur des Nations Unies et d'autres membres du personnel à l'échelon national et régional. Des réunions inter-agences seront organisées annuellement pour encourager un soutien conjoint aux initiatives transnationales et faciliter le partage d'informations sur les activités de développement et les résultats obtenus par les diverses organisations grâce à leurs modèles économiques respectifs en soutien de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud continuera son action de plaider en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire lors des grands événements, y compris la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, mettant en lumière les contributions au développement et les réalisations avérées obtenues grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire, afin d'insister sur la poursuite de l'application des approches Sud-Sud au développement. Un accent renouvelé sera placé sur la promotion d'approches systématiques de la coopération Sud-Sud et triangulaire grâce à la diffusion d'informations sur les systèmes d'innovation efficaces, nationaux et thématiques, de manière à encourager tous les partenaires à dépasser le stade des échanges de connaissances ponctuels et épisodiques, limités dans le passé à des visites d'études, des formations, le recours à des experts techniques et au parrainage des participants nationaux assistant aux forums internationaux et régionaux, comme noté dans l'évaluation du PNUD.

**Réalisation 2. Les capacités institutionnelles des États membres, des organisations du système des Nations Unies et des autres partenaires sont renforcées afin d'entreprendre, de gérer, coordonner et mettre en œuvre avec efficacité des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire.**

33. Dans le Document final de Nairobi, les États membres encouragent « les centres d'excellence, ainsi que les groupements économiques régionaux et sous-régionaux, à resserrer leurs liens avec le concours du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, appelé désormais Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment par le biais de son Académie mondiale de développement Sud-Sud, de l'Exposition mondiale Sud-Sud pour le développement et du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie ». De même, lors de la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en mai 2012, l'Union européenne a reconnu que « le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud avait réussi à créer un espace où les organismes de l'ONU, les États Membres, le secteur privé et les agences de développement non gouvernementales pouvaient forger des partenariats ouverts au

service d'un développement utile ». Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/67/93-E/2012/79), a également indiqué que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud avait « mis en place une architecture multilatérale « 3 en 4 » afin de permettre à toutes les parties prenantes d'établir des partenariats Sud-Sud et triangulaires ».

34. Sur la base des résultats évoqués précédemment, les produits des activités mises en œuvre pour parvenir la réalisation 2 visent à assurer la disponibilité systématique de l'architecture de soutien multilatéral Sud-Sud « 3 en 4 » pour les États membres, les organisations des Nations Unies, notamment les équipes de pays, et d'autres partenaires du Sud, dont la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, pour leur permettre :

a) *D'exploiter efficacement les services de l'Académie mondiale de développement Sud-Sud afin d'identifier, de documenter et de partager systématiquement les options fructueuses de politiques nationales, les solutions de développement et l'expertise technique en partenariat avec toutes les organisations des Nations Unies. L'accent sera placé sur les solutions ayant utilement aidé les pays à atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement non encore réalisés, et à engager des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Le but est également de veiller à assurer un processus régi par la demande, systématique, durable, équitable et transparent de l'identification et du partage des options politiques, des connaissances et de l'expertise, permettant à tous les participants de profiter sur un pied d'égalité de ces échanges;*

b) *D'exploiter efficacement les services de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et/ou les expositions thématiques/régionales afin de présenter régulièrement des solutions de développement issues du Sud et transposables et de former des partenariats innovants en vue de renforcer leur impact sur le développement grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud travaillera en étroite coordination avec les principaux partenaires et agences hôtes, les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans toutes les régions du Sud. Il organisera également des forums des directeurs généraux de la coopération pour le développement en vue de renforcer le dialogue informel et l'apprentissage mutuel, contribuant ainsi et facilitant l'établissement de partenariats et de consensus entre les pays et les régions du Sud. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud œuvrera au renforcement du forum en ligne des directeurs généraux pour faciliter le partage d'expérience et la mise en concordance des demandes et des offres de solutions de développement et de technologies; et*

c) *D'exploiter efficacement les services du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie afin d'offrir, chercher, échanger et soutenir systématiquement les savoir-faire techniques et les technologies induites par la demande, abordables, appropriés, durables et liés au développement, susceptibles d'améliorer les capacités de production, de générer plus d'emplois et d'améliorer les moyens d'existence des personnes, notamment des enfants et des femmes, dans les pays en développement, et tout particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Collaborant étroitement avec les autres organisations pertinentes des Nations Unies*

et des partenaires intéressés, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud tirera parti du rôle de gestionnaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies joué par le PNUD pour renforcer la capacité des pays à utiliser le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et ses stations de travail. Les partenaires de ce système incluront les chambres nationales de commerce et d'industrie, associations de petites et moyennes entreprises, de femmes d'affaires, centres de promotion de la science et des technologies et autres entités ou fondations publiques et privées.

**Réalisation 3. Les partenariats Sud-Sud, triangulaires et public-privé et les modalités de financement innovants canalisent les ressources financières et en nature qui soutiennent la transposition à plus grande échelle de l'impact sur le développement des solutions du Sud en répondant aux objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement**

35. Dans le Document final de Nairobi, les États membres ont reconnu la nécessité de mobiliser des ressources adéquates pour renforcer la coopération Sud-Sud et invité tous les pays en mesure de le faire à verser des contributions pour soutenir cette coopération par le biais notamment du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Dans sa résolution [67/227](#), l'Assemblée générale a spécifiquement encouragé le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à « lancer de nouvelles campagnes de mobilisation de ressources afin de recueillir davantage de ressources financières et en nature, tout en évitant une prolifération et une fragmentation des mécanismes de financement ».

36. Sur la base de la décision susmentionnée, les produits des activités en vue de parvenir à la réalisation 3 visent à :

a) *Permettre aux partenaires du Sud de renforcer leurs solutions de développement grâce à des services capables de catalyser la formation de partenariats public-privé inclusifs* et de mobiliser des ressources. Sous l'égide des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud appuiera ces efforts en équipant davantage de pays de stations de travail du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et en encourageant les partenaires à utiliser ce système comme portail pour accéder au transfert des technologies et autres solutions de développement abordables et le faciliter;

b) *Renforcer et systématiser la mobilisation de contributions financières et en nature pour les formes multilatérales d'assistance au développement Sud-Sud par l'intermédiaire* du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et d'autres instruments de financement tels que le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim (Fonds IBSA) et le dispositif/programme de renforcement des capacités de réduction de la pauvreté à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les domaines de l'éducation, des sciences et des techniques, nouvellement établi en République de Corée, afin de tirer profit de petits investissements à haut rendement. Le but est également d'encourager la participation multi-agences et les

accords de partage des coûts pour contribuer au financement de la transposition à plus grande échelle des solutions;

c) *Élargir le soutien à des expérimentations de réseaux d'échange de connaissances et/ou de centres d'excellence autonomes du Sud, en collaboration avec les organisations des Nations Unies.* Le but est également d'offrir un appui permanent à des initiatives de développement mutuel des capacités existantes et animées par les acteurs du Sud telles que les Échange Sud-Sud de pratiques fiscales efficaces pour le développement, l'initiative Sud-Sud en matière d'énergie, et le projet de développement des capacités dans la gestion de la coopération Sud-Sud et triangulaire, soutenue par l'Agence brésilienne de coopération et l'Agence japonaise de coopération internationale, ainsi que les espaces en ligne réservés aux directeurs généraux nationaux et aux entités des Nations Unies; et

d) *Intensifier les échanges de connaissances en étroite collaboration avec toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies, les agences spécialisées, fonds et programmes, ainsi que les commissions régionales dans les principaux secteurs prioritaires induits par la demande grâce à l'expérimentation d'un mécanisme de financement global des centres d'excellences Sud-Sud (Réseau) unissant et tirant parti des forces des centres d'excellence concernés d'autres organisations des Nations Unies, notamment du PNUD, par exemple le Centre d'excellence du service public à Singapour, le Centre Rio+ au Brésil et le Centre international d'Istanbul pour le secteur privé au service du développement.* Ce mécanisme de financement servira à mobiliser la vaste expertise du système des Nations Unies et d'autres partenaires afin de répondre aux demandes croissantes de capital intellectuel, essentiel pour les processus de réforme politique, la transformation du secteur public, la facilitation du commerce, et les compétences en propriété intellectuelle et négociation de brevet, et aux demandes d'informations et d'idées relatives à l'apprentissage par les pairs dans divers domaines. Ce travail sera effectué grâce à la préparation et la diffusion de publications, en collaboration avec les organisations pertinentes des Nations Unies et d'autres partenaires, par exemple la série *Sharing Innovative Experiences* et des rapports de sensibilisation au partage physique et en ligne.

## V. Gestion, suivi et évaluation du programme

37. La gestion, le suivi et l'évaluation du cadre stratégique seront guidés par les modalités et directives de programmation établies dans les politiques et procédures du PNUD. Les activités mises en œuvre au titre de ce cadre doivent être conformes au plan stratégique du PNUD, 2014-2017, ainsi qu'aux cadres et plans stratégiques des organisations du système des Nations Unies. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud travaillera avec le siège du PNUD, les bureaux régionaux, les centres régionaux, les bureaux de pays et l'ensemble des organisations, agences spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies ainsi qu'avec les commissions régionales afin de garantir la pleine mise en œuvre du cadre.

38. Les ressources de base pour la mise en œuvre du cadre stratégique, 2014-2017, devraient s'élever à 14,6 millions de dollars sur la période concernée. Si les contributions volontaires du PNUD n'atteignent pas les niveaux escomptés dans le Projet de budget [DP/2013/41](#), qui est de 1,75 milliard de dollars pour l'exercice 2014-2015 et de 1,85 milliard de dollars pour l'exercice 2016-2017, les allocations

de ressources de base devront être revues à la baisse. Cependant, s'agissant de la ligne du budget intégré consacrée au programme de coopération Sud-Sud, la décision 2013/28 du Conseil d'administration a instauré un mécanisme de protection concernant l'incidence potentielle des diminutions. Ce mécanisme garantit que les allocations annuelles de ressources de base ne seront pas inférieures à 3,5 millions de dollars par an sur la période couverte par le cadre, pour un total de 14 millions de dollars pour la période 2014-2017.

39. Au cours de cette même période, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud prévoit de mobiliser un montant supplémentaire de 20 millions de dollars de ressources (autres que des ressources de base), afin de compléter les ressources (de base) ordinaires grâce à: a) une augmentation des contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud; b) des contributions spéciales au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero; c) la participation de tiers aux frais; d) un financement parallèle; e) un financement direct; et f) des arrangements spéciaux de gestion de fonds tels que le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim. Les activités et partenariats innovants de coopération Sud-Sud et triangulaire feront partie intégrante de la stratégie de mobilisation des ressources.

40. Les performances d'ensemble du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud feront l'objet d'un examen et d'une évaluation des sessions bisannuelles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Les rapports annuels du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, soumis à l'Assemblée générale, évalueront le soutien apporté à l'échelle du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud mettra rigoureusement en œuvre le système de gestion financière, précisera les budgets de projet et de programme, et rendra régulièrement compte des dépenses et des taux d'achèvement des projets afin de garantir que la mise en œuvre est en bonne voie. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud établira un conseil inter-agences chargé du suivi des résultats afin de garantir l'efficacité de la mise en œuvre du cadre stratégique. Un examen à mi-parcours et une évaluation finale seront menés conformément aux politiques et procédures du PNUD.



## Annexe

## Couplage résultats – ressources pour le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, 2014-2017

<b>Objectif 1</b> : Mettre en place un environnement politique favorable et efficace pour permettre aux partenaires de soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire et de s'y investir en complément de la coopération Nord-Sud.				
<i>Réalisations du cadre stratégique</i>	<i>Résultats du cadre stratégique</i>	<i>Indicateurs de résultats du cadre stratégique</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
<b>Réalisation 1</b> : Des processus multilatéraux et Sud-Sud d'élaboration des politiques renforcés élargissent les perspectives du Sud, font progresser le programme et les approches du développement dans les principaux processus intergouvernementaux et inter-agences et renforcent la cohérence et la coordination du soutien des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire.	<b>Résultat 1.1</b> : Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud dispose des informations pertinentes requises pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et stratégies de coopération Sud-Sud et triangulaire.	<p>1.1.1 : Nombre de rapports analytiques factuels publiés sur les nouvelles tendances et opportunités de la coopération Sud-Sud et triangulaire et les défis qui lui sont posés (rapports du Secrétaire général, rapport de l'Administrateur du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et du Conseil exécutif).</p> <p>1.1.2 : Nombre moyen d'organisations du système des Nations Unies contribuant aux rapports pour les délibérations intergouvernementales sur la coopération Sud-Sud et triangulaire.</p> <p>1.1.3 : Nombre de réunions-dialogues politiques portant sur des enjeux particuliers organisés et nombre de notes d'information produites sur la coopération Sud-Sud et triangulaire en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies.</p> <p>1.1.4 : Nombre de rapports d'experts sur des domaines thématiques liés à la coopération Sud-Sud et triangulaire.</p> <p>1.1.5 : Soutien apporté aux groupements d'États membres, à leur demande, pour instaurer un dialogue effectif entre eux.</p>		<p>5 110 000 (35 % des ressources de base)</p> <p>2 000 000 (10 % des autres ressources)</p>
	<b>Résultat 1.2</b> : Des mécanismes sont en place pour une organisation plus inclusive et systématique du Comité de haut niveau en charge de l'orientation politique et de la coordination de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le système des Nations Unies.	<p>1.2.1 : Rapport du Secrétaire général contenant des recommandations concrètes sur les mesures de renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, en sa qualité de secrétariat du Comité de haut niveau.</p> <p>1.2.2 : Nombre de consultations intergouvernementales et inter-agences sur l'amélioration des modalités de travail et l'efficacité du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.</p> <p>1.2.3 : Existence d'un programme pluriannuel de travail pour le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.</p>		
	<b>Résultat 1.3</b> : Les approches Sud-Sud sont intégrées dans les politiques et les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement.	<p>1.3.1 : Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies ayant intégré la coopération Sud-Sud et triangulaire dans leurs PNUAD, plans d'aide au développement, et autres instruments de planification/programmation « Unis dans l'action » et autres.</p> <p>1.3.2 : Nombre d'événements d'apprentissage inter-agences incluant la coopération Sud-Sud et triangulaire inscrits à l'ordre du jour au plan national et régional.</p> <p>1.3.3 : Les directives opérationnelles sur la coopération Sud-Sud et</p>		

		<p>triangulaire sont actualisées sur la base des enseignements tirés par les organisations du système des Nations Unies pour le développement, y compris les commissions régionales.</p> <p>1.3.4 : Pourcentage d'équipes régionales de coordonnateurs (Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est et Communauté des États indépendants) œuvrant à l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans les activités de développement entreprises à l'échelon sous-régional, régional et interrégional.</p> <p>1.3.5 : Pourcentage de bureaux de coordonnateurs résidents capables de répondre aux besoins en développement des capacités des contacts nationaux pour la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau du pays.</p>		
<b>Objectif 2</b> : Doter les partenaires du Sud des mécanismes et des capacités institutionnels leur permettant de gérer, coordonner et mettre en œuvre des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire de manière efficace et efficiente.				
<i>Réalisations du cadre stratégique</i>	<i>Résultats du cadre stratégique</i>	<i>Indicateurs de résultats du cadre stratégique</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
<p><b>Réalisation 2</b> : Les capacités institutionnelles des États membres, des organisations du système des Nations Unies et des autres partenaires sont renforcées afin d'entreprendre, de gérer, coordonner et mettre en œuvre avec efficacité des initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire.</p>	<p><b>Résultat 2.1</b> : Les partenaires de développement, y compris les gouvernements et responsables politiques du Sud, les praticiens et le système des Nations Unies pour le développement ont accès à des connaissances de haute qualité et validées par les pairs sur les pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaires.</p>	<p>2.1.1 : Au moins 300 supports de connaissance et solutions de développement systématiquement saisis, documentés et partagés, couvrant les secteurs prioritaires clés.</p> <p>2.1.2 : Nombre de gouvernements, responsables politiques et praticiens du Sud générant leurs propres listes thématiques de solutions et d'expertise du Sud grâce à l'Académie mondiale de développement Sud-Sud. Ajout de mille autres experts du Sud à la liste des experts de l'Académie mondiale de développement Sud-Sud.</p> <p>2.1.3 : Nombre de pays du Sud participant aux plateformes d'échange de connaissances afin de permettre à leurs responsables politiques, responsables gouvernementaux ou praticiens du développement d'apprendre des expériences et solutions des autres.</p> <p>2.1.4 : Existence d'une étude sur la gestion de la coopération Sud-Sud et triangulaire publiée à l'attention des praticiens de ce domaine.</p> <p>2.1.5 : Nombre de portails régionaux en ligne de coopération Sud-Sud établis en vue de la production et de l'échange de connaissances.</p>		<p>5 840 000 (40 % des ressources de base)</p> <p>4 000 000 (20 % des autres ressources)</p>
	<p><b>Résultat 2.2</b> : Les partenaires du Sud et les organisations du système des Nations Unies ont accès à des mécanismes /plateformes pour présenter les solutions et nouer des partenariats afin de transposer à plus grande échelle les solutions de développement fructueuses.</p>	<p>2.2.1 : Au moins 200 solutions factuelles et innovantes de développement durable, répondant aux objectifs du Millénaire pour le développement ou de l'après-2015, y compris des solutions triangulaires, vérifiées par les pairs et présentées lors de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud. Au moins 60 de ces solutions transposées via le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie, dans la mesure des ressources disponibles.</p>		

		<p>2.2.2 : Nombre de participants à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et montant des fonds mobilisés pour des initiatives Sud-Sud.</p> <p>2.2.3 : Nombre d'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et d'expos régionales/thématiques organisées en étroite coordination avec les partenaires clés et les agences/gouvernements hôtes, avec la participation active du secteur privé et de la société civile.</p> <p>2.2.4 : Nombre de réunions-dialogues politiques et de forums de partage des connaissances entre directeurs généraux nationaux pour la coopération en faveur du développement (Sud et Nord) organisés, à leur demande, par l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud pour permettre l'apprentissage par les pairs, le renforcement mutuel des capacités et l'exploration des complémentarités.</p> <p>2.2.5 : Nombre d'organisations du système des Nations Unies qui partagent leurs expériences, facilitent le dialogue et la discussion en ligne, et mettent en relation demandes et offres de solutions de développement et de coopération Sud-Sud et triangulaire.</p>		
	<p><b>Résultat 2.3 :</b> Les partenaires du Sud ont accès à une plateforme technologique transactionnelle durable et rentable de coopération Sud-Sud et triangulaire.</p>	<p>2.3.1 : Nombre de pays dispensant un soutien politique, institutionnel, technique et/ou financier à des stations de travail nationales du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie doublé par rapport aux 36 actuels.</p> <p>2.3.2 : Au moins 500 technologies appropriées listées, 100 pour lesquelles l'offre a rencontré la demande et 50 transposées à plus grande échelle, en fonction des ressources disponibles du secteur privé.</p> <p>2.3.3 : Jusqu'à 25 équipes de pays des Nations Unies ont accès et utilisent, sur demande, le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie.</p> <p>2.3.4 : Nombre de chambres nationales de commerce et d'industrie, associations de petites et moyennes entreprises (y compris de femmes d'affaires, centres de promotion de la science et des technologies et autres entités ou fondations publiques et privées) nationales utilisant le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie.</p>		

<b>Objectif 3 : Entendre des initiatives innovantes multipartenaires et animées par des acteurs du Sud afin de renforcer l'impact de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur le développement</b>				
<i>Réalisations du cadre stratégique</i>	<i>Résultats du cadre stratégique</i>	<i>Indicateurs de résultats du cadre stratégique</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Ressources indicatives (dollars É.-U.)</i>
<b>Réalisation 3 :</b> Les partenariats Sud-Sud, triangulaires et public-privé et les modalités de financement innovants canalisent les ressources financières et en nature qui soutiennent la transposition à plus grande échelle de l'impact sur le développement des solutions du Sud en répondant aux objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.	<b>Résultat 3.1 :</b> Des modalités de partenariat public-privé innovantes en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire sont établies et renforcées pour garantir des ressources financières et en nature destinées à soutenir le renforcement de l'incidence sur le développement de la coopération Sud-Sud et triangulaire .	<p>3.1.1 : Montant des fonds disponibles au plan mondial par le biais du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le dispositif IBSA et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement pour soutenir la transposition à plus grande échelle des solutions avérées.</p> <p>3.1.2 : Nombre d'accords de partenariat établis avec des organisations pertinentes des Nations Unies et d'autres acteurs.</p> <p>3.1.3 : Nombre d'initiatives de partenariat Sud-Sud et triangulaire innovantes, autonomes, lancées et mises en œuvre par des acteurs du Sud, bénéficiant d'un engagement de ressources de la part de partenaires, notamment les pays qui en sont à l'origine et les soutiennent.</p> <p>3.1.4 : Montant des fonds autres que les ressources de base disponibles pour soutenir des initiatives du Secrétaire général à l'échelle du système (y compris sur l'éradication de la pauvreté) ciblant plus particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement non encore atteints et le développement durable futur ainsi que les initiatives « Défi Faim zéro », « Toutes les femmes, tous les enfants », et « Énergie durable pour tous ».</p>		<p>3 650 000 (25 % des ressources de base)</p> <p>14 000 000 (70 % des autres ressources)</p>